

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du **13.05.2024**

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel., ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins ;
HOUZE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P., SCHIETSE
F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S.,
Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

**Objet : Budget 2024 – Modification budgétaire – Dépense de transfert – Subvention à l’asbl Brunehaut
Valorisation – Modification – Décision**

Le Conseil communal,

Vu notre délibération du 11.12.2023 décidant des règles d’attribution des subsides ainsi que la liste des bénéficiaires des subsides pour l’année 2024 ;

Considérant que le budget initial a été accompagné du tableau intitulé « subventions » reprenant la liste de toutes les subventions ;

Vu la MB n°1/2024 majorant le subside à l’asbl Brunehaut Valorisation de 20.000 € et qu’il convient, dès lors, de modifier la délibération du 11.12.2023 ;

Vu le CDLD et plus particulièrement les articles L-1122-30 et L-3331-4 ;

Attendu que le conseil communal est tenu par sa compétence de fixer dans un règlement général les règles d’attribution prédéterminées ainsi que les éventuels justificatifs à fournir ainsi que les modalités d’information ;

DECIDE...

Article 1^{er} : de modifier la liste des bénéficiaires des subsides 2024 comme suit : asbl Brunehaut Valorisation : 30.000 € au lieu de 10.000 €.

Article 2 : la délibération sera transmise avec la MB aux autorités de tutelle.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) N. BAUDUIN.

Le Président,
(s) P. WACQUIER.

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,
N. BAUDUIN.

Le Bourgmestre,
P. WACQUIER